

Informations concernant le COVID-19

(Le genre masculin est utilisé dans la présente foire aux questions comme genre neutre. L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.)

Le travail de l'économie domestique peut se poursuivre.
Les mesures de prévention édictées par l'Etat du Valais et par l'OFSP doivent être garanties :

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site :

https://www.vs.ch/web/coronavirus#ancree_mesures

N'oubliez pas les points suivants :

- port du masque obligatoire
- désinfection/nettoyage régulier des mains, y.c. port de gants de protection lorsque cela s'avère nécessaire
- respect de la distance de sécurité lors de l'exécution des tâches à domicile

Rappel concernant différentes :

- L'employeur ne veut pas que son employé vienne travailler car il a peur de la contamination :
L'employeur paie le salaire de son employé et ne peut pas lui demander de prendre des vacances ou de remplacer les heures.
- L'employeur est positif au Covid-19 ou placée en quarantaine suite à un contact avec une personne infectée par le Covid-19 :
L'employé ne doit pas aller travailler au domicile de l'employeur (selon l'autorité sanitaire du canton du Valais).
L'employeur paie le salaire de son employé et ne peut pas lui demander de prendre des vacances ou de remplacer les heures.
- L'employé a peur de la contamination :
L'employé n'a pas droit à son salaire car il qui renonce à son travail.

- L'employé a été testé positif au Covid-19 :
Traitement comme une maladie.

- L'employé est en quarantaine suite à un contact avec une personne infectée par le Covid-19 :
L'employeur ne verse pas le salaire, durant la quarantaine, l'employé doit faire une demande d'APG Coronavirus (à demander chez Top Relais les informations).

- L'employé appartient à la catégorie des personnes vulnérables :
Si l'activité exercée ne peut pas se faire sans aller au domicile de l'employeur, ce dernier ne verse pas le salaire, l'employé doit faire une demande d'APG Coronavirus (à demander chez Top Relais les informations).